

ARRÊTE N° 0766 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022

portant nomination de Monsieur COMENENT Prosper Eloi, matricule 239419D
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur COMENENT Prosper Eloi, matricule 239419D, Professeur de Lycée, Secrétaire Général précédemment en service à la Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation GRAND-BASSAM (DRENA ABOISSO) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) ABOISSO.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 50767 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022

portant nomination de Monsieur COULIBALY Dramane, matricule 268283J
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
Vu : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Considérant les nécessités de service ;**

ARRÊTE

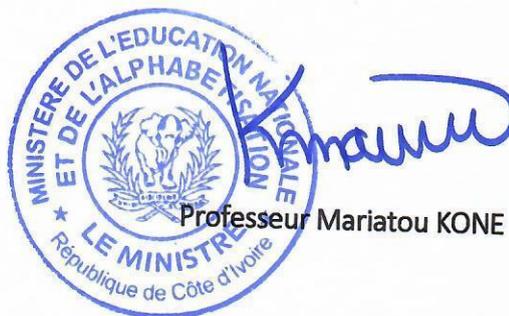
ARTICLE 1 : Monsieur COULIBALY Dramane, matricule 268283J, Inspecteur Pédagogique Principal, Secrétaire Général précédemment en service à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation FERKESSEDOUGOU (DRENA FERKESSEDOUGOU) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) BOUNDIALI.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N°

0168

/MENA/CAB

du

14 SEP. 2022

portant nomination de Monsieur **DOGBO Gougbo Georges**, matricule **236937R**
en qualité de **DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION**.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **DOGBO Gougbo Georges**, matricule **236937R**, **Inspecteur Général, Chef de Circonscription** précédemment en service à la l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) BOUAKE BELLEVILLE (DRENA BOUAKE 1) **est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) TOUBA**.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



Professeur Mariatou KONE

ARRÊTE N° 80769 /MENA/CAB du 04 SEP. 2022

portant nomination de Madame BEUGRE née EBY Niane Rosalie, matricule 229780R
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

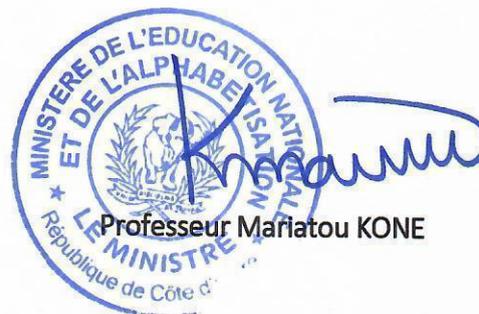
ARTICLE 1 : Madame BEUGRE née EBY Niane Rosalie, matricule 229780R, Professeur de Lycée, Secrétaire Général précédemment en service à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation YAMOOUSSOUKRO (DRENA YAMOOUSSOUKRO) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) MAN.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0170 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022

portant nomination de Monsieur DIARRASSOUBA Moussa, matricule 306272M
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur DIARRASSOUBA Moussa, matricule 306272M, Professeur de Lycée, Secrétaire Général précédemment en service à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation SASSANDRA (DRENA SASSANDRA) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) SAN-PEDRO.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 077 /MENA/CAB du 14 SEP 2022

portant nomination de Monsieur KONAN Yoboue Emmanuel, matricule 231278P
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Considérant les nécessités de service ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **KONAN Yoboue Emmanuel**, matricule **231278P**, Inspecteur Principal, Secrétaire Général précédemment en service à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation SOUBRE (DRENA SOUBRE) **est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION (DRENA) GAGNOA.**

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 0772 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022

portant nomination de Monsieur KONE Alain Victor, matricule 139326T
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur KONE Alain Victor, matricule 139326T, Inspecteur en Chef, Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation précédemment en service à la Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation DANANE (DRENA MAN) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) DANANE.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 30774 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022

portant nomination de Monsieur GBANE Aboubakar, matricule 136325P
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **GBANE Aboubakar**, matricule **136325P**, Inspecteur Général, Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation précédemment en service à la Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ISSIA (DRENA DALOA) est nommé(e) **DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) ISSIA**.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0175 /MENA/CAB du 17 SEP. 2022
portant nomination de Madame TOURE née Mariam SANOGO, matricule 244632F
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame TOURE née Mariam SANOGO, matricule 244632F, Professeur de Lycée, Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation précédemment en service à la Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation SINFRA (DRENA BOUAFLE) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) SINFRA.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTE N° 30776 /MENA/CAB du 14 SEP. 2022

portant nomination de Madame ANOMA née MEGGINSON Béatrice, matricule 230911V
en qualité de DIRECTEUR REGIONAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame ANOMA née MEGGINSON Béatrice, matricule 230911V, Professeur de Lycée, Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation précédemment en service à la Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation TIASSALE (DRENA AGBOVILLE) est nommé(e) DIRECTEUR REGIONAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION (DRENA) TIASSALE.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA/CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	41
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1

